

COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT
DE
L'AERODROME DE CHAVENAY

*
* *
*

Relevé des débats et des décisions

Réunion du 17 octobre 2024

Étaient présents :

M. Jehan-Eric WINCKLER, président, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye
Mme Roxane LALLEMAND, sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
Mme Marie-Pierre FOURNIER, sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye

Représentants des communes et collectivités locales concernées :

M. Jean-Philippe BLIVET, CASQY, 9^{ème} adjoint au maire de Villepreux
Mme Stéphanie DUMONT, CASQY, responsable de la police municipale de Villepreux
Mme Françoise BEAULIEU, CASQY, maire-adjointe de Les Clayes-sous-Bois (+ procuration de M. MEYER, adjoint au maire de Plaisir)
M. Philippe DESBOIS, conseiller municipal de Saint-Nom-la-Bretèche
M. Bertrand VACHETTE, conseiller municipal de Thiverval-Grignon
M. Pierre-Luc CHARRON, adjoint au maire de Chavenay (procuration de Mme BRENAC, maire de Chavenay)
Mme Sonia BRAU, conseillère départementale et maire de Saint-Cyr-l'École

Représentants des usagers :

M. Dominique DUMERVAL, président de AUDACE
M. Raoul GAILLARD, vice-président de AUDACE
M. Antoine DRIEU, AUDACE, président de l'Aéroclub ARC
M. Gabriel MARQUETTE, AUDACE, président de l'Aéroclub BERTIN

Représentants de l'exploitant :

M. Olivier DELATTE, Groupe ADP, adjoint du directeur de Paris-Le Bourget et des aéroports d'aviation générale
Mme Pascale BOULAY, groupe ADP, chargée des relations territoriales et de l'emploi
Mme Alexandra GALOPIN, groupe ADP, manager de l'aéroport
M. Patrick BOYER, syndicat UNSA ADP

Représentants des associations de riverains de l'aéroport :

M. Éric LECOQ, ADNAC
M. Jacques GENTILE, ADNAC
Mme Capucine DESBOIS, ADNAC
M. Francis BEAULATON, ADECNAP/ADECNA
M. Serge DROUIN, ADECNAP/ADECNA

M. Fabien BAKER, Yvelines Environnement (+ procuration de M. CHARTIER, Yvelines Environnement)
Mme Marie-José ROSSI-JAOUEN, FNE IDF

Représentants des administrations intéressées :

M. Franck BOUNIOL, DGAC/DSAC Nord, chef de la division aviation générale
Adjudant Jimmy LANGEVIN, BGTA, adjoint au commandant d'unité.
Adjudant François GUICHARD, BGT, chef de groupe
M. Pierre BURILLER, compagnie de gendarmerie de Saint-Germain-en Laye
M. Philippe GALLOT, DDT SUT
M. Bruno GOUPIL, DDT SUT

La séance s'est tenue le jeudi 17 octobre 2024 à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye, sous la présidence de M. Jehan-Eric Winckler, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye.

Après vérification du quorum, M. le président ouvre la séance et aborde le premier point de l'ordre du jour, à savoir l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion de la CCE.

- Approbation du compte rendu de la CCE du 27 septembre 2023

En préambule, M. le président fait part de la réclamation de l'association ADECNA.

Il précise qu'il n'a pas trouvé trace des courriers que l'association indique lui avoir envoyés, de même qu'il n'a pas pu établir l'enregistrement de cette association au greffe des associations.

M. le président rappelle rapidement l'objet de la réclamation de l'ADECNA. Dans un courrier de novembre 2022, celle-ci déplorait que la charte récemment signée ne prenne pas suffisamment en compte les préconisations du commissaire-enquêteur, émises à la suite de l'enquête publique relative au PEB de Chavenay. En observation, M. le président précise que la charte est indépendante du travail de la commission consultative.

Par ailleurs, concernant le rectificatif demandé par l'ADECNA de sa position mentionnée au compte rendu de la CCE du 27 septembre 2023, M. le président invite l'association à lui transmettre un courrier à ce sujet, qui sera annexé au compte rendu.

M. le président soumet le compte rendu de la réunion du 27 septembre 2023 au vote. Il est approuvé par l'ensemble des membres de la commission (à l'exception d'un vote contre de l'ADECNA).

En réponse à une remarque d'un usager sur les sangliers, M. le président dresse un état des lieux de la situation, des contraintes et des mesures prises par la préfecture pour tenter de limiter dans le département cette population et les risques qu'elle occasionne.

- Validation de l'arrêté portant renouvellement de la composition de la CCE de Chavenay

Mme Lallemand (sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye) indique n'avoir reçu aucune objection ou observation concernant l'arrêté portant renouvellement de la composition de la CCE, préalablement communiqué.

M. le président soumet l'arrêté au vote de la commission qui l'approuve à l'unanimité.

- Bilan de l'activité de l'aérodrome

La présentation est faite par Mme Galopin, manager des aérodromes ADP du sud-ouest parisien, et par M. Delatte, adjoint du directeur de Paris-Le Bourget et des aérodromes d'aviation générale (groupe ADP).

→ **Le trafic** : Mme Galopin met en lumière les points clés de l'activité de la plateforme, à savoir :

- L'activité de l'aérodrome demeure fortement saisonnière avec un pic d'activité pendant la belle saison (cf évolution mensuelle du trafic de 2018 à 2023).

- Le trafic en 2023 retrouve son niveau de 2019. En effet, après une hausse de 5,8 % en 2023, le trafic atteint 73 000 mouvements, soit le même ordre de grandeur qu'en 2019.

- Le trafic de l'aérodrome est essentiellement un trafic avions (60 500 mouvements en 2023), avec une activité ULM (12 500 mouvements). Le trafic des hélicoptères est quasi nul.

- Le trafic est principalement réalisé par des avions basés, avec une répartition relativement stable entre avions basés et non basés depuis plusieurs années.

- La répartition des mouvements par type de vols en 2023 est la suivante : principalement des tours de piste (40 000), puis des vols locaux (10 000) et des vols voyages (6 500).

NB : Ces chiffres sont issus des données de la DSNA, non accessibles les jours d'auto-information, 35 sur l'année 2023.

Questions ou observations

- *Le parc avions a-t-il augmenté par rapport aux années précédentes ? (M. Gentile - ADNAC)*

Mme Galopin (Groupe ADP) indique qu'il s'agit principalement de remplacement d'avions anciens par des avions plus modernes. Ce propos est confirmé par M. Dumerval (AUDACE), président des usagers, qui précise que l'aérodrome de Chavenay repose sur une base de 120 à 130 appareils (80 appareils en aéroclubs, 50/60 appareils privés). La tendance forte des aéroclubs est de renouveler la flotte pour aller vers des appareils plus vertueux.

- *Pourquoi les vols locaux représentent-ils le quart des tours de piste ? (M. Gentile – ADNAC)*

M. Delatte (Groupe ADP) souligne que cette proportion est la traduction de l'activité forte de formation de l'aérodrome, qui se concrétise par la réalisation de nombreux tours de piste pour apprendre aux élèves le maniement des aéronefs. M. Bouniol (DSAC-Nord) fait valoir également que les modalités de comptage des mouvements ont une incidence sur la répartition tours de piste/vols locaux puisqu'en moyenne un avion fait 5 tours de piste (7 mouvements), alors qu'un vol local compte seulement pour 2 mouvements.

→ **Événements marquants des années 2023-2024 et projets** : Mme Galopin (Groupe ADP) poursuit en déclinant les événements clés de la plateforme :

- Préparation et présentation aux usagers du dispositif de circulation aérienne en IDF pendant la période des JO (réunions avec les usagers à partir de février 2024, en présence de la DGAC et de l'armée de l'Air).

- Audit des infrastructures aéronautiques en mars 2024.

- Dégradation des infrastructures par des sangliers en décembre 2023. Cette dégradation des pistes a nécessité des fermetures (sur la période décembre à mai 2024) et des travaux de réfection et d'installation de clôtures anti-gibiers.

- Une saison hivernale caractérisée par de très mauvaises conditions météorologiques.

- En septembre 2023, promotion de l'avion électrique avec la participation de l'aérodrome au Vélis Electric Tour.

- Annonce en juin 2023, de la convention Région Ile-de-France/ADP de financement des équipements réducteurs de bruit des aéronefs.

- Mise en place d'une application de paiement des redevances aéronautiques en ligne, application AEROPS, accessible par QR code.

- Mise en vigueur du dispositif de contrôle de la circulation aérienne pendant les JO 2024 (du 22 juillet au 11 août et du 26 août au 8 septembre).

- Organisation par les usagers d'un événement autour de l'avion Elixir, particulièrement vertueux (bruit, consommation, émissions polluantes).

M. Marquette, président de l'aéroclub Bertin, précise les avantages des 2 avions Elixir dont son aéroclub vient de s'équiper : le moteur Rotax et l'hélice tripale à pas variable font de l'Elixir un avion plus silencieux (classé A+) et de faible consommation. Par ailleurs, cet avion utilise de l'essence non plombée, du SP 98 certifié aéronautique, donc avec un impact environnemental meilleur. L'aéroclub Renault a commandé également un avion Elixir qu'il devrait recevoir courant 2025. M. Marquette explique, que l'ajout de ces Elixir à la flotte de l'aéroclub s'est fait à base constante, puisqu'en réponse à une question de M. Desbois (Saint-Nom-la-Bretèche), il précise que deux autres avions ont été revendus à l'extérieur de la plateforme de Chavenay.

Mme Galopin (Groupe ADP) complète en indiquant que 2 stations de ravitaillement en SP 98, certifiées aéronautiques ont été mises en place à Lognes et à Toussus à titre expérimental, avec TotalEnergies. Au terme de l'expérimentation, cette solution pourrait être déployée sur d'autres aérodromes.

Sur cette question des avions plus vertueux, M. Gentile (ADNAC) demande s'il y a l'ébauche d'un calendrier prospectif de remplacement des flottes à Chavenay par des avions plus vertueux, notamment des avions électriques. Par ailleurs, à l'image de ce qui existe dans le secteur automobile, existe-t-il des systèmes incitatifs au renouvellement des flottes ?

M. Delatte (Groupe ADP) précise que la modernisation des flottes recouvre deux aspects :

Il y a d'abord le fonds Région IDF/ Groupe ADP, doté de 500 K€, destiné à financer les équipements réducteurs de bruit (silencieux, hélice tripale) des avions école, propriété des aéroclubs associatifs, qui volent le plus sur la plateforme, dès lors que les dispositifs atténuateurs de bruit permettent de gagner une à deux classes selon l'échelle Calipso. Depuis sa mise en place opérationnelle (6 mois), le fonds a remporté un grand succès. En effet à date, 35 ou 36 dossiers ont déjà été déposés pour environ 300 K€. Concernant l'aérodrome de Chavenay, 5 aéronefs vont pouvoir bénéficier d'un financement.

Ensuite, le renouvellement des flottes est une prérogative des clubs qui dépend de leur niveau de trésorerie, les aéroclubs étant parfaitement conscients que l'enjeu environnemental est décisif pour la poursuite de leurs activités. Pour faciliter la transition, à l'occasion du renouvellement de la majorité des baux en 2025, le groupe ADP proposera des abattements de loyers pour les aéroclubs qui prennent des engagements à poursuivre une activité respectueuse des exigences environnementales.

Pour M. Delatte, cette politique produit à la fois des effets immédiats ou à court terme - l'objectif à l'horizon de 2/3 ans est d'avoir environ 70 % des flottes d'avions école qui volent le plus classés A/A+ et B - mais il est clair aussi que le remplacement des flottes ne pourra se faire que dans la durée, compte tenu des enjeux financiers (l'acquisition d'un Elixir représente un investissement d'environ 250 K€).

- L'extension de la piste 10/28, piste préférentielle de l'aérodrome. Mme Galopin précise que l'investissement a été planifié en 2022 sur les années 2025/2026. Une première réunion de travail avec les usagers s'est tenue en septembre 2024. Les différentes études (technique, sécurité aéronautique, financière avec la consultation des entreprises) sont programmées sur 2025. La réalisation des travaux est prévue en 2026 pendant une durée de 12 à 18 mois. La mise en service est annoncée en 2027.

Une phase d'information des riverains et des élus est prévue fin 2025, dès qu'ADP disposera des informations techniques suffisantes, avec un calendrier des périodes de fermeture envisagées.

→ **Le projet d'extension de la piste 10/28 suscite plusieurs questions et observations des riverains et des élus.**

• Degré de confiance sur le calendrier du projet : M. Lecoq (ADNAC) interroge ADP sur le degré de confiance qu'il a de tenir le calendrier communiqué. En effet le projet d'allongement de la piste 10/28 avait déjà été annoncé il y a longtemps. Quelle note de certitude ADP attribue-t-il au projet (entre 1 et 5) ?

Le groupe ADP répond que le degré de confiance est bon (4/5), puisque l'investissement est planifié et que la rénovation des pistes en herbe des aérodromes ADP (une vingtaine) est une nécessité. La seule difficulté, actuellement, réside dans le fait que l'ingénierie technique du groupe n'a pas d'expérience dans la réfection des pistes en herbe, ni les entreprises prestataires qui interviennent habituellement pour ADP sur des pistes en dur. Cette situation nouvelle nécessite une phase technique un peu plus longue, d'autant qu'il s'agit de relier deux parties de piste qui n'ont pas la même configuration (une partie de piste tassée et une extension de 400 mètres sur du terrain agricole).

• Gêne des riverains et moyens de l'atténuer : Par ailleurs, M. Lecoq (ADNAC) attire l'attention sur la gêne très importante qui sera occasionnée aux riverains par l'utilisation de la piste secondaire 05/23 pendant la phase de travaux de la 10/28.

Pour atténuer cette gêne importante, serait-il possible de modifier la répartition entre tours de piste et vols locaux (en 2023 : 40 000 tours de piste vs 10 000 vols locaux) en augmentant la part de vols locaux ?

M. Dumerval, président de l'AUDACE, prend note de cette demande pour l'étudier.

Par ailleurs, M. Lecoq (ADNAC) suggère de procéder aux travaux d'extension de la piste 10/28 pendant la période hivernale de faible trafic, toujours dans le souci d'alléger les nuisances des riverains.

L'exploitant ADP répond qu'il est encore trop tôt pour pouvoir répondre valablement à cette demande. Cela dit, il est clair, dans l'intérêt des riverains comme des usagers, que le groupe ADP est parfaitement conscient qu'il serait souhaitable d'éviter l'indisponibilité complète de la piste 10/28 pendant l'été. Il paraît toutefois difficile d'éviter quelques périodes de fermeture. Pour l'instant les données techniques sont insuffisantes pour fournir des précisions sur les modalités et le calendrier des travaux.

M. Gentile (ADNAC) exprime le souhait des riverains d'être partie prenante dans ce projet d'extension de la piste pour trouver des solutions d'allègement des nuisances. Il souhaiterait, comme M. Desbois (St-Nom-la-Bretèche), que l'on pousse les efforts pour parvenir rapidement à l'objectif de 70 % de la flotte silencieuse.

M. Delatte (Groupe ADP) répond que tous les efforts (financement, politique des clubs) tendent à faire en sorte que 70 % de la flotte, qui vole le plus, soit la plus vertueuse. Il tient à souligner que la flotte de Chavenay est plutôt de bonne qualité et que les clubs sont très conscients de la nécessité d'aller dans cette direction. Il faut toutefois aussi tenir compte des délais des fournisseurs d'équipements certifiés et d'aéronefs modernes, et du fait que le renouvellement des flottes prend du temps, au moins dix ans, compte tenu des enjeux financiers.

- Bilan des plaintes enregistrées

M. Bouniol, chef de la division aviation générale de la DSAC Nord, aborde les points suivants : recensement des plaintes, bilan des suites apportées aux plaintes, et mise à jour de la carte VAC.

• Le recensement des signalements :

30 signalements ont été enregistrés sur la période octobre 2023-septembre 2024 dont :

- 16 signalements sur Chavenay sur la partie ouest et la partie qui est dans l'axe de la piste 05/23.

- 9 signalements sur Feucherolles : c'est principalement la partie sud de Feucherolles qui est concernée, avec des avions en vent-arrière vers la piste 05.

- 2 signalements sur Les Clayes-sous-Bois : c'étaient des vols de transit en provenance de Toussus-le-Noble, qui passent entre 600 et 1 000 mètres de hauteur.

- 2 signalements sur Villepreux : cela concerne des tours de piste basse hauteur, qui ne restent pas au nord de la départementale 98.

- 1 signalement sur Thiverval-Grignon, occasionné par les trajectoires particulières d'arrivée et de sortie pendant les JO.

- Les actions :

La DGAC exerce des actions pédagogiques très importantes lors des AREX régulières, les réunions d'analyse et de retour d'expérience avec les clubs de la plateforme.

Par ailleurs, les instances de discipline peuvent prononcer des sanctions.

Depuis la précédente CCE, des lettres de rappel ont été envoyées à deux clubs sur le respect des tours de piste et un pilote est passé en commission de discipline en octobre 2024.

- Mise à jour de la carte VAC :

La mise à jour de la carte VAC, prévue en février 2024, a été reportée en mars 2025 du fait de la charge de travail du SIA. Cette nouvelle version renverra vers la charte de l'aérodrome et comprendra la consigne de passer au nord de la ferme d'Ancoigny, pour s'éloigner du quartier nord de Chavenay.

→ **Questions et observations**

- Utilisation de la piste 05/23 : demande d'une augmentation de l'angle de déviation vers la droite

M. Lecoq (ADNAC) demande, en prévision de l'utilisation de la piste 05/23 pendant les travaux d'allongement de la piste 10/28, d'augmenter l'angle de déviation vers la droite au-dessus des zones non habitées, de façon à diminuer les nuisances des riverains pendant cette période.

M. Bouniol (DSAC) accepte d'étudier cette possibilité tout en prévenant qu'en règle générale le déplacement d'une trajectoire aboutit malheureusement à reporter les nuisances de certains sur d'autres.

- Les deux signalements de vols d'affaires en provenance de Toussus-le-Noble

M. Beaulaton (ADECNA) demande à la DGAC si ces deux vols étaient en infraction ou pas.

M. Bouniol (DSAC) précise que l'espace aérien en Ile-de-France peut être comparé à un millefeuille. Il est probable que le contrôleur, afin d'éviter que l'avion de Toussus n'interfère avec un avion de l'étage au-dessus, l'ait légèrement dévié de sa trajectoire pour lui permettre de continuer sa montée.

M. Beaulaton, pour avoir fait des signalements de ce type, pense que ce sont des trajectoires systématiques du même appareil qui survole Villepreux et les Clayes, avec une nuisance sonore importante.

M. Bouniol (DSAC) indique que les trajectoires relevées ne passent pas au-dessus des Clayes, mais plus au nord.

- En réponse à M. Desbois (Saint-Nom-la-Bretèche), Mme Boulay (Groupe ADP) rappelle l'adresse mail à utiliser pour déposer des signalements (***plaintes.AAG@adp.fr***), sachant que les signalements nécessitant une analyse technique sont automatiquement transmis à la DSAC pour étude.

- Bilan des contrôles (brigade de gendarmerie des transports aériens de Toussus-le-Noble)

L'Adjudant Langevin (BGTA) souligne que l'activité 2024 a été bien évidemment très impactée par la préparation du déroulement des jeux olympiques et paralympiques.

L'activité de la brigade a été très orientée sur la sûreté puisque, dans le cadre des jeux, 2 200 personnes et 1126 avions ont été contrôlés.

Cet événement, ainsi que des conditions météorologiques défavorables et des périodes de fermeture des pistes, expliquent que l'activité de contrôle aux jumelles télémétriques ait été plus réduite que d'habitude.

L'Adjudant Langevin précise que, suite à un souci informatique, dans le tableau du nombre d'aéronefs contrôlés aux jumelles télémétriques, il n'a pas été possible de distinguer les statistiques de Saint-Nom-la-Bretèche et de Feucherolles. Il faut lire 39 contrôles pour l'ensemble des deux communes.

M. le président confirme que l'ensemble des forces de l'ordre a été très fortement mobilisé pendant cette période, ce qui a été le cas de la gendarmerie des transports aériens, en particulier sans pouvoir prendre de congés. Cette mobilisation massive a permis la réussite complète des jeux olympiques.

- Points divers

• Le départ des activités de contrôle aérien de l'aérodrome de Chavenay

En réponse à une question de M. Gentile (ADNAC), M. Bouniol (DSAC) confirme que, du fait des effectifs contraints, un plan d'optimisation de la gestion du personnel est en cours à la DGAC. Ce plan comportera des fermetures de services ATS, mais aujourd'hui aucune liste n'a été définie. Tous les aérodromes, à l'exception des grands aérodromes commerciaux, sont potentiellement concernés.

• La voltige

M. Beaulaton (ADECNA) demande un point sur les activités voltige. Les retours des riverains sont toujours très négatifs. Et dans ses préconisations, le commissaire-enquêteur avait préconisé la suppression de cette activité.

M. Dumerval, président de l'Audace, souligne que l'activité voltige est une part indispensable de la formation des pilotes et de tous les services d'évacuation sanitaire. L'activité voltige représente moins de 1 % de l'activité de la plateforme (0,6 %) et ne s'exerce que 20 minutes par heure quand elle se pratique. Enfin, le travail de voltige se fait exclusivement au-dessus de l'emprise de l'aérodrome, ne débordant jamais sur les espaces publics. À Chavenay n'évoluent que des petits avions de voltige, aucun appareil de compétition.

En réponse à une question, M. Bouniol (DSAC) précise que les constructeurs EXTRA et AURA AERO travaillent sur un avion de voltige électrique.

Sans autre question diverse, M. le président lève la séance après avoir remercié l'ensemble des participants (*la séance est levée à 16 heures 15*).

Pour le sous-préfet de l'arrondissement
de Saint-Germain-en-Laye par intérim et par délégation,
La secrétaire générale,


Véronique MARTINIANO